

L'ajustement des collectes se met en place le 23 mai prochain

L'ajustement des collectes des déchets ménagers et des déchets recyclables décidé par les élus communautaires dans le cadre du projet d'Agglo 2014/2020, vise à rendre plus efficient un service public qui s'avère aujourd'hui surdimensionné.

L'Agglo, compétente depuis 2002 en matière de déchets, engage cette dernière étape pour finaliser l'harmonisation de la gestion des déchets commencée en 2010. Elle devrait permettre de maîtriser pour la 12^e année consécutive la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Chaque foyer recevra dans sa boîte aux lettres un document d'information personnalisé TOUT EN UN comprenant :

- un courrier signé de Charles-Eric Lemaigen, Président de la Communauté d'Agglo, et co-signé par Thierry Cousin, Vice-Président en charge de la gestion des déchets,
- un semainier et le calendrier 2016 indiquant les nouvelles fréquences, nouveaux jours et créneaux horaires de collecte pour les déchets ménagers et les déchets recyclables (multimatériaux),
- le principe des collectes les jours fériés,
- les informations pratiques et un rappel des consignes de tri.

Un document à conserver précieusement !



Les prochaines étapes pour Boigny-sur-Bionne

Avant la fin du mois de mars :

Le document d'information personnalisé sera distribué dans les boîtes aux lettres de chaque foyer par les coachs déchets de l'Agglo.

A partir du 1^{er} mai :

- Les nouveaux jours de collecte seront également communiqués sur le site internet www.orleans-agglo.fr/dechets. Une cartographie associée à un outil de recherche permettra à chacun et à tout moment de consulter les informations concernant le ramassage des déchets dans son quartier. Il suffit de rentrer ses coordonnées postales dans le module de recherche ou de cliquer directement sur la carte de l'agglomération sur son lieu d'habitation.

- En cas de besoin, les habitants pourront s'ils le souhaitent **obtenir gratuitement un bac plus grand en effectuant une demande via le formulaire en ligne** sur le site internet, en contactant le service Infos Qualité Déchets au 02 38 56 90 00 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h ou par mail à qualitedechets@agglo-orleans.fr



Attention, c'est donc à partir du 23 mai que les poubelles devront être sorties en

fonction des jours cochés sur le semainier.



Rendez-vous sur www.orleans-agglo.fr/dechets dès le 28 mars pour connaître à tout moment et en un clic les nouveaux jours de collecte.